



# FICHE D'INSCRIPTION « JEUNES » SAISON 2024-2025

A retourner dûment remplie et signée à l'entraîneur

**Merci de bien vouloir écrire en majuscules.**

<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	
Nom de l'enfant :	Prénom de l'enfant :
Date de naissance (jour/mois/an):        /        /	
<b>Nom et prénom d'un ou des parents :</b>	
Rue :	Numéro :
Code postal :	Ville :
Natel « parent » (obligatoire) :	Natel « jeune » :
Adresse e-mail « <b>parent</b> » (obligatoire) :	
Type de cotisation : <input type="checkbox"/> Jeune : 110 CHF <input type="checkbox"/> 2 <sup>ème</sup> Jeune : 55 CHF	<b>Total : ..... CHF</b>
Nota : un jeune de plus de 18 ans doit s'inscrire chez les adultes	
Autres paiements :	
<input type="checkbox"/> Tee-shirt BCM (Nouveau modèle)    Quantité : ..... X 19 .-	<b>Total : ..... CHF</b>
<input type="checkbox"/> Licence Swissbadminton <b>obligatoire</b> (jusqu'à 14 ans)	20 .- <b>Total : ..... CHF</b>
<input type="checkbox"/> Licence Swissbadminton <b>obligatoire</b> (de 15 à 18 ans)	40 .- <b>Total : ..... CHF</b>
<b>TOTAL : ..... CHF</b>	
Photographies sur le site internet du BCM :	
<input type="checkbox"/> Non, je n'autorise pas la publication de photographies représentant mon enfant sur le site web du BCM.	

Versement pour :	Banque Raiffeisen de Meyrin 1217 Meyrin
En faveur de :	<b>CH02 8020 6000 0021 7280 1</b> Badminton Club Meyrin-Cointrin Case postale 79 1217 Meyrin 1
Compte :	12-5714-6

**TOTAL A REGLER : ..... CHF à reporter sur l'autre page n°2**

**Paiement :** par virement de préférence :  
(bulletin de versement disponible sur demande seulement)

**Attention : le règlement est à effectuer avant le 31.10.2024,**

Une majoration de 20 CHF sera demandée pour tout paiement non effectué dans les temps.

Dans le cas d'une cotisation non payée dans les délais, le comité se réserve le droit d'exclure le jeune des courts de badminton jusqu'à la régularisation du paiement.

## INFORMATIONS GENERALES :

Le BCM fait profiter ses membres des infrastructures gracieusement mises à disposition par la commune de Meyrin et leur demande de se conformer aux règles de bon usage qui leurs sont appliquées, notamment :

- Le respect des horaires
- L'emploi de chaussures de sport à semelles non marquantes réservées uniquement aux activités intérieures
- L'interdiction de boire et manger à l'intérieur des salles de gymnastique

Il est rappelé que les entraînements du BCM restent ludiques. Ce n'est pas pour autant que tout y est permis ! L'entraîneur informera les parents pour tout problème dont leur enfant est à l'origine. Sans changement notable de sa part et sur les conseils de l'entraîneur, le comité du BCM se réserve alors le droit d'exclure du club l'enfant incriminé, temporairement ou définitivement, sans contrepartie ni recours possible.

Le badminton requiert une bonne forme physique. Les parents doivent s'assurer, auprès d'un médecin si nécessaire, que leur enfant est bien apte à pratiquer ce sport.

Bien qu'extrêmement rare, la pratique du badminton comporte des risques d'accidents. Nous vous rappelons que chaque parent est responsable de couvrir son enfant en conséquence auprès de l'assurance de son choix.

A l'exception des volants, fournis par le club, chaque joueur est tenu de venir avec son équipement personnel. Le prêt d'une raquette appartenant au club demeure exceptionnel (oubli, casse, etc.).

Lu et approuvé, le \_\_\_\_\_

Signature d'un parent ou d'un représentant légal

Lien pour tous paiements :



Versement pour :	Banque Raiffeisen de Meyrin 1217 Meyrin
En faveur de :	<b>CH02 8020 6000 0021 7280 1</b> Badminton Club <u>Meyrin-Cointrin</u> Case postale 79 <u>1217 Meyrin 1</u>
Compte :	12-5714-6

Compléments d'informations auprès du Comité ou consulter le site [www.bcmeyrin.ch](http://www.bcmeyrin.ch)